

## **Révision des plans d'intervention scolaires Plateforme numérique du CSSDM**

Voici les **bonnes pratiques** en lien avec la révision des plans d'interventions (PI) à partir de la plateforme numérique du CSSDM.

**Informations que vous retrouverez dans ce document :**

<b>RAPPELS DES BONNES PRATIQUES LORS DE LA RÉVISION DES PI</b>	<b>PAGES</b>
Conserver toutes les informations dans les PI.	<b>2</b>
Rendre indisponible le PI pour le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) et l'élève lors de la rédaction de la révision.	<b>2</b>
<b>RÉVISION DES PI</b>	<b>PAGES</b>
La révision d'un PI peut mener à cinq (5) actions.	<b>3</b>
L'objectif est atteint.	<b>3</b>
L'objectif n'est pas atteint.	<b>4</b>
L'objectif écrit dans le PI n'a pas été mis en place.	<b>5</b>
<b>FERMETURE D'UN PI</b>	<b>PAGES</b>
À quel moment doit-on fermer un PI ?	<b>6</b>
Fermer un PI.	<b>7</b>

## RAPPELS DES BONNES PRATIQUES LORS DE LA RÉVISION DES PI

### Conserver toutes les informations dans les PI :

- Nous vous invitons à **conserver toutes les informations qui ont été inscrites dans les PI** des élèves, au cours de l'année scolaire.
- Si les informations sont modifiées ou effacées, il vous sera **impossible de les récupérer**.
- Ces données sont importantes afin de **suivre l'évolution des élèves**.

### Rendre indisponible le PI pour le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) et l'élève lors de la période de révision :

- Si vous ne souhaitez pas que le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) ou l'élève aient accès au PI lors de la rédaction de la révision :

1. Vous devez mettre le PI au statut « Ouverture du PI » :



2. Lorsque les révisions seront terminées, remettre le statut du PI à « PI prêt à être signé » :



## RÉVISION DES PI

Le processus du PI est dynamique. Le suivi et l'évaluation devraient donc **varier selon les besoins de l'élève**.

Nous vous rappelons que la révision d'un PI peut mener à cinq (5) actions :

1. Poursuivre l'objectif et les moyens
2. Conserver l'objectif et modifier les moyens
3. Modifier l'objectif et les moyens
4. Modifier les indicateurs de réussite
5. Fermer l'objectif

Si l'objectif est atteint, vous devez :

- a) Cliquer sur le statut « Atteint » :



- b) Une nouvelle zone de texte apparaîtra, au bas de la page, afin que vous puissiez apporter des précisions quant à l'atteinte de l'objectif (**obligatoire**) :

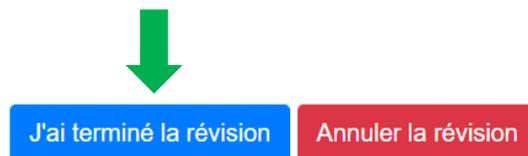
Révision ?

Lors de la modification d'un objectif, vous devez détailler la révision (section obligatoire).

Une correction a été apportée dans le texte. Il ne s'agit pas d'une révision.

2000 caractères restants

- c) Lorsque vous aurez terminé, cliquer sur « J'ai terminé la révision » pour sauvegarder vos données :



Si l'objectif n'est pas atteint, vous devez :

- a) Cliquer sur le statut « Révision » :



- b) Une nouvelle zone de texte apparaîtra, au bas de la page, afin que vous puissiez apporter des précisions (évolution de la situation en lien avec l'objectif ciblé). **Il est obligatoire de détailler la révision :**

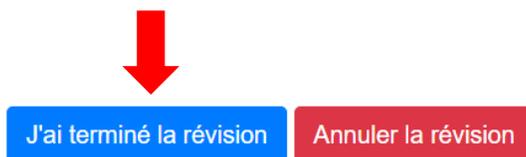
Révision 

Lors de la modification d'un objectif, vous devez détailler la révision (section obligatoire).

Une correction a été apportée dans le texte. Il ne s'agit pas d'une révision.

2000 caractères restants

- c) Lorsque vous aurez terminé de détailler la révision, cliquer sur « J'ai terminé la révision » pour sauvegarder vos données :



Si l'objectif inscrit dans le PI n'a pas été mis en place au cours de l'année, car il ne reflétait pas le besoin prioritaire de l'élève, vous devez :

a) Cliquer sur le statut « Retiré » :



b) Une nouvelle zone de texte apparaîtra, au bas de la page, afin que vous puissiez décrire pour quelles raisons les collaborateurs ont pris la décision de ne pas prioriser l'objectif. **Il est obligatoire d'apporter des précisions :**

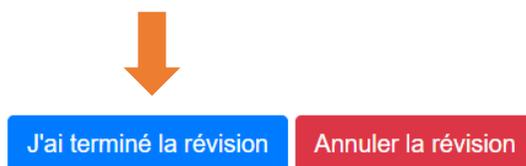
Révision ?

Lors de la modification d'un objectif, vous devez détailler la révision (section obligatoire).

Une correction a été apportée dans le texte. Il ne s'agit pas d'une révision.

2000 caractères restants

c) Lorsque vous aurez terminé de détailler la révision, cliquer sur « J'ai terminé la révision » pour sauvegarder vos données :



## FERMETURE D'UN PI

### Quelques rappels :

Pour **chaque PI**, les collaborateurs doivent se poser les deux (2) questions suivantes :

- Si tous les objectifs ont été atteints, est-ce que le PI de l'élève peut être fermé ? N'oubliez pas que le PI s'inscrit dans un processus dynamique et qu'il **peut être réouvert en tout temps**.

Nous tenons aussi à vous rappeler que nous devons élaborer un PI pour les **élèves HDAA ou lorsque l'une ou l'ensemble des conditions suivantes sont présentes**<sup>1</sup> :

- La *situation complexe* d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.
- La *situation* d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore, **d'adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La *situation* d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

- Si aucune de ces conditions n'est présente, **le PI n'est pas justifié**.

---

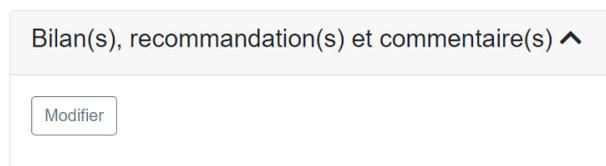
<sup>1</sup> Le plan d'intervention...au service de la réussite de l'élève – Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 2004.

Lorsque les collaborateurs décident de **fermer un PI**, vous devez :

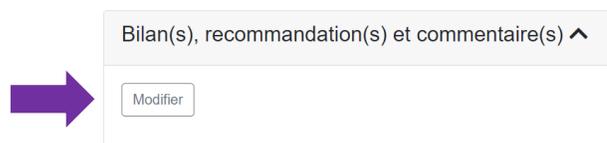
a) Cliquer sur le statut « Fermeture du PI » :



b) Vous devez par la suite justifier les raisons pour lesquelles la décision de fermer le PI a été prise dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » (**obligatoire**) :



c) Pour ce faire, cliquer sur « Modifier » dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » :



d) Écrire les informations dans la zone texte prévue à cet effet.

e) Cliquer ensuite sur « Ajouter » pour enregistrer votre texte :

